

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Planification des actifs et ville intelligente	<b>No SD</b> SD-2023-2367						
<b>OBJET</b>	Abroger la résolution CE-20230405-1030 et recommander au conseil d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière Véloce III, volet 2 - Amélioration des infrastructures de transport actif, pour les structures 21023 et 21024 et de confirmer la contribution financière de la Ville au montant de 2 229 220,02 \$ au projet							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 03-Val-des-Arbres 04-Duvernay-Pont-Viau 06-Concorde-Bois-de-Boulogne <b>Date CE souhaitée :</b> 2023-05-24 <b>Date CM souhaitée :</b> 2023-06-06								
<b>Actions : AIDE FINANCIÈRE</b>  <b>Demande d'achat :</b> Non <b>CT requis :</b> Non <b>Montant :</b> 2 219 220,02 \$  <u>Unité administrative concernée</u> Service de l'ingénierie								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-04-05</td> <td>CE-20230405-1030</td> <td>DÉMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VÉLOCE III</td> </tr> </tbody> </table> <u>Résumé</u> <b>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</b>  d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 2 219 220,02 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière Véloce III, volet 2 - Amélioration des infrastructures de transport actif, pour les structures 21023 et 21024.  (SD-2023-1368)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-04-05	CE-20230405-1030	DÉMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VÉLOCE III
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-04-05	CE-20230405-1030	DÉMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VÉLOCE III						
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  ATTENDU QUE par la résolution CE-20230405-1030, le comité exécutif de la Ville a autorisé le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 2 219 220,02 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière Véloce III, volet 2 - Amélioration des infrastructures de transport actif, pour les structures 21023 et 21024 ;  ATTENDU QUE le ministère requiert l'adoption par la Ville d'un libellé précis afin que le Service de l'ingénierie puisse déposer la demande d'aide financière auprès du ministère, comme il peut être constaté du modèle de résolution joint au présent sommaire ;  ATTENDU QUE le ministère demande que la Ville confirme sa contribution financière de 2 229 220,02 \$ quant au projet ;  ATTENDU QUE cette contribution doit être autorisée par le conseil ;  ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution CE-20230405-1030 et de recommander au conseil d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, de confirmer sa contribution financière de 2 229 220,02 \$ au projet et d'autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;								
<b>IMPACTS MAJEURS</b>  NE S'APPLIQUE PAS								
<b>ASPECTS FINANCIERS</b>  Demande d'aide financière pour les structures 21023 et 21024 inscrites au programme « Réfection des structures (ponts, viaducs, ponceaux) » pour lequel un montant de 9 416 000 \$ est prévu en 2023 au PTI.								
<b>CULTURE</b>  NE S'APPLIQUE PAS								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Planification des actifs et ville intelligente	<b>No SD</b> SD-2023-2367
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mandat de confection de plans et devis (2023)</li> <li>- Appel d'offres (2023)</li> <li>- Exécution des travaux (2023-2024)</li> </ul>		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b> Les projets faisant partie de cette demande font partie de la programmation de travaux présentement approuvé au PTI 2023-2024-2025 pour lesquels des sommes ont été prévues au budget.		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  ATTENDU QUE par la résolution CE-20230405-1030, le comité exécutif de la Ville a autorisé le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 2 219 220,02 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière Véloce III, volet 2 - Amélioration des infrastructures de transport actif, pour les structures 21023 et 21024 ;  ATTENDU QUE le ministère requiert l'adoption par la Ville d'un libellé précis afin que le Service de l'ingénierie puisse déposer la demande d'aide financière auprès du ministère ;  EN CONSÉQUENCE  IL EST RÉSOLU :  d'abroger la résolution CE-20230405-1030.  ATTENDU QUE le programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serres causées par le déplacement des personnes ;  ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) ;  ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;  ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme est estimé à 4 438 440,04 \$, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 2 219 220,02 \$ ;  ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande financière, confirmer sa contribution financière de 2 219 220,02\$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;  EN CONSÉQUENCE  IL EST RÉSOLU  de recommander au conseil :  d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 2 219 220,02 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière Véloce III, volet 2 - Amélioration des infrastructures de transport actif, pour les structures 21023 et 21024;  de confirmer sa contribution financière de 2 229 220,02 \$ et son l'engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;  d'autoriser, spécialement, le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tout document aux fins des présentes.		